



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 03 décembre 2019



Infos...

N° 197

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2019.

Présents : Mr BOYER Alain, Mr DHENIN Florian, Mr GRANGÉ Sylvain, Mme COLSON Bénédicte, Mr VOISEMBERT Yvon, Mr COSTA Charles, Mme ROMEI Corinne, Mr FELICE Dany, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mr LIARD Philippe.

Excusé : Mr ROUX Jean-Christophe. **Pouvoir :** Mr ROUX Jean-Christophe à Mr MARTHELEUR Arnaud

Absent : Néant. **Secrétaire de séance :** Mme COLSON Bénédicte.

1 Approbation du compte rendu de la séance du 04 novembre 2019 (19-11-03) :

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le compte rendu de la précédente réunion en date du 04 novembre 2019.

2 –Etat de réalisation du budget 2019 et décisions budgétaires modificatives (19-11-04) :

Le Maire présente la situation budgétaire de la commune au 15 novembre qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses.

Chap.	Libellé chapitre	Budget 2019	Dépenses au 15 nov	Restes	%
2	Déficit d'investissement reporté	0	-	-	
11	Charges à caractère général	99 150,00	68 313,77	30 836,23	68,90%
12	Charges de personnel	97 690,00	76 467,98	21 222,02	78,28%
14	Atténuation de produits	21 801,00	16 962,00	4 839,00	77,80%
65	Autres charges de gestion courante	37 650,00	29 768,85	7 881,15	79,07%
Total des dépenses de gestion des services		256 291,00	191 512,60	64 778,40	74,72%
66	Charges financières	3 600,00	3 164,79	435,21	87,91%
67	Charges exceptionnelles	450,00	-	450,00	0,00%
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00	0,00%
Total des dépenses réelles		261 841,00	194 677,39	67 163,61	74,35%
23	Virement vers la section d'investissement	42 843,05	-	42 843,05	0,00%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	614,00	2 886,00	17,54%
Total des prélèv. au profit de la section d'investiss.		46 343,05	614,00	45 729,05	1,32%
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		308 184,05	195 291,39	112 892,66	63,37%

Section de fonctionnement : Recettes.

chap.	Libellé chapitre	Budget 2019	Réal. nov 2019	Restes	%
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	120 653,44	120 653,44		
13	Atténuation de charges	2 000,00	3 519,62	1 519,62	175,98%
70	Produits de gestion courante	21 550,00	17 821,95	3 728,05	82,70%
73	Impôts locaux	161 188,00	128 717,72	32 470,28	79,86%
74	Dotations subventions	63 939,00	72 493,49	8 554,49	113,38%
75	Autres produits de gestion courante	12 300,00	10 379,56	1 920,44	84,39%
Total gestion des services		260 977,00	232 932,34	28 044,66	89,25%
76	Produits financiers		2,55	2,55	
77	Produits exceptionnels		314,47	314,47	
42	Opérations de transfert entre sections			-	
Récapitulatif recettes		260 977,00	233 249,36	27 727,64	89,38%
Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs		381 630,44	353 902,80	27 727,64	92,73%

Récapitulatif au 15 novembre de la section de fonctionnement

Dépenses et recettes	Réal. 2018	Budget 2019	Réal. Nov. 2019	Restes à réal.	%
Recettes	273 006,23	260 977,00	233 249,36	27 727,64	89,38%
Recettes + excédent reporté	375 071,00	381 630,44	353 902,80	27 727,64	92,73%
Dépenses	219 659,92	308 184,05	195 291,39	112 892,66	63,37%
Excédent de clôture global	155 411,08	73 446,39	158 611,41		
Excédent de clôture de l'exercice	53 346,31		37 957,97		

Section d'investissement au 15 novembre :

Dépenses et recettes affectées aux opérations au 15 nov. 2019					
Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle)	Dépenses	59 200,00	43 187,43	16 012,57	Opération achevée
	Recettes	6 780,31	-	6 780,31	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	8 000,00	-	8 000,00	Opération à reporter
	Recettes	-	-	-	
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses	20 000,00	14 226,00	5 774,00	Opération achevée
	Recettes	3 036,00	-	3 036,00	
Toiture salle paroissiale	Dépenses	3 600,00	3 519,74	80,26	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Changement fenêtres / mairie	Dépenses	3 300,00	3 229,20	70,80	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Columbarium	Dépenses	2 000,00	1 854,00	146,00	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-	5 200,00	Opération en cours
	Recettes	-	-	-	
Matériel bureautique	Dépenses	2 000,00	-	2 000,00	Opération à annuler et à recréer
	Recettes	-	-	-	
jeu maternelle ou chalet pour jeux	Dépenses	4 000,00	-	4 000,00	Opération à annuler et à recréer
	Recettes	-	-	-	
Horeizon village : Mise à niveau des logiciels	Dépenses	2 200,00	2 161,55	38,45	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Total dépenses opérations		109 500,00	68 177,92	41 322,08	
Total recettes opérations		9 816,31	-	9 816,31	

Budget primitif 2019 : Dépenses non affectées aux opérations

Chap	Art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
16		Emprunts et dettes assimilées	10 200,00	10 485,33	- 285,33
	1641	Emprunts remboursement capital	10 200,00	10 485,33	- 285,33
Total des dépenses réelles			119 700,00	78 663,25	41 036,75
D 001		Report déficit résultat année N-1	-		
Total des dépenses d'investissement			119 700,00	78 663,25	41 036,75

Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
10	Immobilisations corporelles	46 813,64	44 536,00	2 277,64
	10222 FCTVA	11 300,00	11 320,36	- 20,36
	10223 TLE	2 298,00	-	2 298,00
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	33 215,64	33 215,64	-
24	Produits de cessions immobilisations		-	
20	Immobilisations incorporelles	-		

Récapitulatif de la section d'investissement au 15 novembre :

Section d'investissement 2019	Prévisions	Réalisations
Dépenses d'investissement	119 700,00	78 663,25
report déficit antérieur	-	-
Total des dépenses d'investissement	119 700,00	78 663,25
Recettes d'investissement +report	119 700,31	61 877,31
Balance de l'exercice	0,31	
Resultat au 31 décembre 2018	-	16 785,94

avec l'expression de mon dévouement,
le maire, Alain Boyer

Situation en novembre 2019. Après report des résultats antérieurs		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses de fonctionnement	308 184,05	195 291,39
Reprise déficit antérieurs	-	-
Total dépenses de fonctionnement	308 184,05	195 291,39
Recettes de fonctionnement	260 977,00	233 249,36
Reprise des excédents antérieurs	120 653,44	120 653,44
Total des recettes de fonctionnement	381 630,44	353 902,80
Résultat de la section de fonct. En novembre 2019	73 446,39	158 611,41
Dépenses 'investissement	119 700,00	78 663,25
Déficit d'investissement antérieurs	-	-
Total des dépenses d'investissement	119 700,00	78 663,25
Recettes d'investissement	102 973,00	45 150,00
Reprises des excédents antérieurs	16 727,00	16 727,00
Total des recettes d'investissement	119 700,00	61 877,00
Résultat de la section d'investissement au 15 novembre 2019	-	16 786,25
Total des dépenses au 15 novembre	427 884,05	273 954,64
Total des recettes au 15 novembre	501 330,44	415 779,80
Situation provisoire : Excédent au 15 novembre 2019	73 446,39	141 825,16

Après avoir présenté la situation budgétaire au 15 novembre 2019, le maire propose les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

Chapitre 12 / article 6411: Rémunération du personnel titulaire : + 3 500,00 € prélevés sur les excédents de fonctionnement (section votée en suréquilibre de 73 446,39 €).

Section d'investissement :

Chapitre 16 / article 1641 : Emprunts et dettes assimilés : + 300,00 € à prélever opération excédentaire

Chapitre 21 / article 2138, opération 19 001 : Plateaux surélevés de Courtavant. : - 300,00 €

Transferts d'écriture :

Recettes :

Chapitre 041, opération 10 0015 : Etudes pour accessibilité de ERP, article 2031 : + 628,00 €

Chapitre 041, opération 10 0016 : Etudes pour accessibilité de ERP, article 2031 : + 588,00 €

Dépenses :

Chapitre 041, opération 10 0015 : Etudes pour accessibilité de ERP, article 20311: -628,00 €

Chapitre 041, opération 10 0016 : Etudes pour accessibilité de ERP, article 20311 : - 588,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Prend acte de l'état de réalisation du budget 2019 au 15 novembre,

Accepte les décisions modificatives proposées.

3-Remplacement d'un poteau d'incendie aux Vigneaux (19/11/05) :

Le maire informe le Conseil Municipal que le poteau d'incendie, situé au carrefour de la rue des Roses et de la rue du Tripiéd n'est plus étanche, malgré les réparations déjà effectuées.

Compte tenu de la vétusté de cet appareil et de ses dimensions (sortie diamètre 65), le maire propose au Conseil Municipal de pourvoir à son remplacement par un poteau d'incendie de sortie diamètre 100. Le maire présente au conseil municipal un devis du Syndicat Départemental de Distribution des Eaux de l'Aube (S.D.D.E.A) qui se propose de fournir et de procéder au remplacement de ce matériel pour un montant de 2 270,00 € H.T., soit 2 724,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres accepte cette proposition et demande à son maire d'inscrire les sommes nécessaires à cette décision au budget 2020.

4—Tarif des différentes concessions dans le cimetière communal (19/11/06) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération N° 18/04/08 du 06 avril 2018, qui fixait le prix des différentes concessions proposées dans le cimetière communal. Il informe alors le Conseil Municipal que le columbarium est installé et qu'il y a donc lieu de fixer les prix afin de faire face à d'éventuelles demandes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la délibération sus mentionnée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **Confirme les prix de concessions ordinaires** d'une superficie de 2m² comme suit :
 - ◇ 15 ans : 100.00 €.
 - ◇ 30 ans : 150.00 €
 - ◇ 50 ans : 250.00 €
 - ◇ Perpétuité : 350.00 €.
- **Confirme les prix des concessions pour la réalisation de caves-urnes** d'une superficie de 1m² comme suit :
 - ◇ 15 ans : 50.00 €
 - ◇ 30 ans : 75.00 €
 - ◇ 50 ans : 125.00 €
 - ◇ Perpétuité : 175.00 €
- **Fixe le prix des emplacements dans le columbarium** comme suit :
 - ◇ 15 ans : 200.00 €
 - ◇ 30 ans : 350.00 €
 - ◇ 50 ans : 500.00 €

5-Redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

(19-11-07) :

Considérant que l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de :

- L'occupation,
- La valeur locative,
- Des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum ces redevances pour l'année 2019 soit pour le domaine communal :

- 40.73 € pour les artères souterraines (1.040 km),
- 54.30 € pour les artères aériennes (0.030 km).
- 27.15 € pour les emprises au sol (0.57 m2).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et mandate son maire pour que cette redevance soit mise en recouvrement.

6-Location parts communales (19-11-08) :

Le maire rappelle que lors de sa séance en date du 22 février 2019, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres avait émis un avis favorable à la reprise des terrains communaux actuellement loués par Monsieur RENON Hervé par sa fille Mademoiselle RENON Laurie.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que Madame RENON Laurie satisfait aux conditions suivantes :

- Possède son domicile sur la commune de Barbuise 5, bis rue de la Voie, hameau de Courtavant,
- Possède une autorisation d'exploiter délivrée par Mr le Préfet de l'Aube en application de l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime en date du 7 octobre 2019.

Emet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la reprise des parcelles louées à Mr RENON Hervé par Mademoiselle RENON Laurie,

Mandate son maire pour rédiger un bail de neuf années au nom de Mademoiselle RENON.

7-Pouvoir donné au maire pour le remplacement d'un agent momentanément absent :

En application de la Loi relative au statut de la fonction publique territoriale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise pour l'année 2020, son maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible.

Informations :

Rappel : Collectes des ordures ménagères et fêtes de fin d'année : La collecte des conteneurs jaunes qui devraient se faire le mercredi 1er janvier sera reportée au jeudi 2 janvier 2020. Aucun changement pour la collecte des autres déchets.

Avec l'expression de mon dévouement,
Le maire
Alain Boyer

